

**RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, des parcs de stationnement - Décision modificative n° 3 de l'exercice 2013.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le présent projet de décision modificative n° 3 pour 2013 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.*

*Le budget principal comporte des crédits nouveaux financés par une recette équivalente (versement à la commune de Kaya et à l'association Châtellerault-Kaya jumelage coopération de 7 500 € reçus du Ministère des Affaires Etrangères) et des inscriptions pour opérations d'ordre (intégration dans l'actif de la commune des travaux réalisés par la SEP dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de redynamisation des centres anciens, pour l'aménagement des abords de l'église Saint-Romain : 326 990 € et les travaux de la rue Sully : 998 210 €).*

*Le budget annexe de l'eau potable comporte des virements de crédits entre chapitres notamment pour permettre le remboursement de dégrèvement pour fuites.*

*Le budget annexe des parcs de stationnement est sans changement.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 24 janvier 2013 adoptant le budget primitif 2013,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 4 du 4 juillet 2013 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2013 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2012,

**CONSIDERANT** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

**CONSIDERANT** que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**CONSIDERANT** le projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2013 du budget principal et du budget annexe de l'eau potable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2013 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

**Budget Principal :**

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 500 €	7 500 €		
Opérations d'ordre			1 325 200 €	1 325 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>1 325 200 €</b>	<b>1 325 200 €</b>

**Budget annexe des parcs de stationnement : NEANT**

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 12 décembre 2013

n° 2

page 3/3

**Budget annexe de l'eau Potable :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0			
Opérations d'ordre				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>			

**POUR : 28****CONTRE : 0****ABSTENTIONS : 8***MM. Cibert, Michaud, Gratteau ( 1 pouvoir), Monaury, Pipet  
Mme Aumon et Mme Daydet*

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 17/12/2013 n° 8015  
Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER